



6^{ème} Sommet des Partenaires sociaux africains :



Lagos, Nigéria

25 et 26 février 2020

Vers la transformation socio-économique de l'Afrique par la création d'emploi : le rôle des partenaires sociaux

Coorganisé avec l'Association consultative des employeurs du Nigéria (NECA) et le soutien de l'Union européenne



A powerful and balanced voice for business



1. Aperçu de la situation actuelle de l'emploi dans votre pays?

-Taux de chômage par groupe

-Secteurs d'emploi

La problématique de l'emploi se pose avec acuité au Burkina Faso. Chaque année, le Burkina enregistre des dizaines de milliers de diplômés qui sortent des différentes universités, instituts supérieurs et autres écoles de formation. Mais, ils ne répondent pas toujours aux besoins du marché de l'emploi. Ce, du fait du caractère généraliste et peu professionnalisant du système éducatif burkinabè.

Par ailleurs, sur le plan national, le pays fait face à un défi sécuritaire exacerbé. L'insécurité est un facteur perturbateur du développement économique et de l'amélioration des revenus de la population. Dans ce contexte, la situation de l'emploi du pays, est marquée par l'ampleur du sous-emploi, le chômage des jeunes et des femmes, la prévalence des emplois précaires et peu productifs ainsi que l'étendue de l'économie informelle.

Selon les résultats de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-SI), en 2018, le taux de chômage s'élevait à 4,7% au plan national. Les jeunes âgés de 15-34 ans se retrouvent essentiellement en situation de sous-utilisation de la main d'œuvre avec un taux de 40,7%.

Au Burkina Faso le taux de croissance du PIB réel était de 6,0% en 2019, les principaux secteurs créateurs emploi sont l'Agro-Sylvio-Pastoral (14,7%), l'industrie extractive (10,8%), l'élevage (10,3%) et les services (10,3%).

2. Quelles mesures les employeurs ont-ils prises pour promouvoir un environnement où les entreprises peuvent être créées et prospérer et où les employeurs peuvent facilement embaucher et trouver les compétences dont ils ont besoin ?

- Dans le but de contribuer à la création d'entreprise, le Patronat Burkinabè a contribué à la mise en place de la Maison de l'Entreprise qui abrite en son sein le Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) permettant de créer son entreprise en 72heures à moindre coût (moins de 100 dollars).
- En outre, le CNPB met en œuvre le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (PAFPA) qui est un modèle de Partenariat Public Privé (PPP) réussi en matière de formation professionnelle dans la sous-région.
Objectif: faciliter l'accès des populations à des formations qualifiantes, leur permettant d'acquérir des compétences particulières et générales nécessaires à la conduite de leurs activités économiques, à leur insertion socioprofessionnelle et à leur expression citoyenne.
- Le projet RIPAQUE-BTP, Renforcer l'Insertion Professionnelle par des Apprentissages de Qualité dans les Entreprises du BTP (Bâtiment Travaux Publics) en début d'exécution (janvier 2020 à juin 2022).

3. Quelles mesures les organisations d'employeurs ont-elles prises pour promouvoir un environnement favorable au démarrage et à la croissance des entreprises et à la création d'emplois?

Dans le but de contribuer à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso, le patronat burkinabè s'est engagé depuis 2017 dans l'approche EESE (Enabling Environment for Sustainable Enterprises) initiée par le Bureau International du Travail (BIT).

L'examen du rapport d'évaluation EESE a permis d'élaborer un plan d'actions autour de trois domaines prioritaires de réformes à savoir :

- L'environnement légal et réglementaire ;**
- L'éducation, la formation et l'apprentissage ;**
- L'accès aux services financiers.**

Le plan d'actions prévoit de mener des plaidoyers auprès du Gouvernement du Burkina Faso et d'autres acteurs clés pour la prise de mesures et l'adoption de réformes en vue d'améliorer l'environnement des entreprises au Burkina Faso.

4. Quelles mesures les organisations d'employeurs ont-elles prises pour promouvoir et garantir le développement des compétences dont les entreprises ont besoin, soit en faisant pression sur le gouvernement, soit en collaborant avec l'EFTP et d'autres établissements d'apprentissage ?

Dans le but de disposer d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins de l'économie en général et du secteur privé en particulier, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a entrepris des actions ci-après :

- Participation à l'élaboration et à la signature de la charte sur le Partenariat Public Privé en matière de Formation Professionnelle;**
- Plaidoyer pour le reversement de la Taxe Patronale d'Apprentissage en vue d'un meilleur financement de la Formation Professionnelle;**
- Plaidoyer pour une meilleure gouvernance du FAFPA avec l'implication du secteur privé;**
- Insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les entreprises (stage, Apprentissage) ;**

4. Quelles mesures les organisations d'employeurs ont-elles prises pour promouvoir et garantir le développement des compétences dont les entreprises ont besoin, soit en faisant pression sur le gouvernement, soit en collaborant avec l'EFTP et d'autres établissements d'apprentissage ?

- La mise en œuvre d'un plan de formation/perfectionnement de plus de 700 chefs d'entreprises, cadres et employés du secteur privé en vue de contribuer à accroître la compétitivité, la productivité des entreprises, l'accès aux marchés publics et l'employabilités des formés à des postes supérieurs ;
- La formation d'un vivier de cent (100) formateurs issu du monde professionnel /entreprise : cela vise l'intervention des professionnels comme formateurs dans les universités, écoles et centres de formation ;
- La promotion du partenariat école/entreprise : élaboration et diffusion de convention type de partenariat, de guide de gestion des stages. Plaidoyer pour le reversement de la taxe patronale d'apprentissage pour financer la formation continue des entreprises;
- Forte participation et implication du patronat à l'élaboration du Plan d'actions triennal 2018-2020 de la Politique Nationale de l'EFTP et de l'Appui à la Politique Sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (APOSE).

5. Le dialogue avec le gouvernement et les autres partenaires sociaux a-t-il été satisfaisant?

- **En matière d'éducation, de formation professionnelle le dialogue a été fructueux avec le Gouvernement qui a confié au Patronat du Burkina l'exécution de projets et programmes, la présidence du conseil d'administration du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) pour améliorer sa gouvernance.**
- **Le dialogue avec les syndicats est également en bonne voie. Actuellement mon organisation et les syndicats sont en négociation dans le cadre de la révision du Code du travail et se concertent régulièrement sur les préoccupations du monde du travail.**
- **En matière de dialogue public-privé un cadre de concertation patronat gouvernement a été créé en 2017.**

6. Existe-t-il des mécanismes formels de dialogue social dans votre pays ? Fonctionnent-ils et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs) ont-ils le sentiment que leurs points de vue sont pris en compte ? Les partenaires sociaux ont-ils l'impression que leur voix est entendue ou ignorée ? Que peut-on faire pour remédier aux lacunes des mécanismes de dialogue social ?

Au Burkina il existe plusieurs mécanismes formels de dialogue social auxquels participent les partenaires sociaux:

- **Le Haut Conseil pour le Dialogue Social;**
- **La Commission Consultative du Travail;**
- **Le Conseil Economique et Social;**
- **Le Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle;**
- **Cadre sectoriel de dialogue du Plan National du Développement Economique et Social (PNDES);**
- **Comité National Technique d'Hygiène, de Santé et Sécurité au Travail;**
- **ETC...**

Cependant force est de reconnaître que ces mécanismes ne fonctionnent pas bien faute de moyens financiers, matériels et humains.

7. Avez-vous une approche pour influencer les plans de développement nationaux et en particulier ceux liés aux stratégies de création d'emplois ?

Le CNPB jouit d'une grande crédibilité auprès de l'État et des partenaires. A cet effet, il est régulièrement consulté pour l'élaboration des politiques et plans de développement .

A titre d'exemple on peut citer:

- **LA Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP);**
- **La Politique Nationale de l'Emploi (PNE);**
- **Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS);**
- **La Politique Nationale du Travail (PNT);**
- **Etc**

8. Vise-t-on en particulier la promotion de politiques de création d'emplois ou de développement des compétences pour cibler des secteurs spécifiques ?

Pour donner une réponse à la problématique du chômage et du sous-emploi des jeunes et femmes, le gouvernement a dans une dynamique participative (secteur privé, OSC, ONG) élaboré le Plan d'Action Triennal (PAT) 2018-2020 pour opérationnaliser la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnelles (PN-EFTP) adoptée en 2008.

A terme, le PAT vise la formation de 88 320 apprenants dont 30% de femmes, soit 28 596 et 3600 personnes issues des groupes spécifiques (filles en difficultés, vivant avec un handicap).

Le patronat burkinabè a été fortement impliqué à l'élaboration du Plan d'Action Triennal et de l'Appui à la Politique Sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels APOSE à orienter les décideurs sur le choix des secteurs porteurs dans les trois années à venir où il existe une insuffisance de qualification.

Ce sont les secteurs agro-Sylvio pastorale, le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et le secteur des métiers émergents (mines, transport, énergie renouvelable, micro finance, audio-visuel, etc.).

9. Les politiques de création d'emplois ou de développement des compétences s'adressent-elles aux groupes marginalisés : les femmes, les jeunes, les handicapés, etc. ?

Sur les plans politique et réglementaire, des mesures ont été adoptées par le gouvernement en vue de favoriser l'emploi des femmes, jeunes, et handicapés.

Parmi ces mesures on peut noter l'adoption d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE), l'adoption d'une Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP), l'adoption d'une Politique Nationale du Travail (PNT), l'adoption d'une Politique Nationale de Jeunesse (PNJ), l'adoption d'une Politique Nationale du Genre (PNG), l'institution d'un corps de volontaires nationaux, et la mise en place d'un Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).

Pour impulser fortement la dynamique de promotion de l'emploi, le gouvernement a mis en place en 2012, un Programme spécial de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes (PSCE/JF) d'un coût annuel de plus de 11 milliards de FCFA entièrement financé par le budget national et dont l'objectif principal est de contribuer à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes.

Ce vaste programme traduit la volonté des autorités politiques à réduire le chômage et le sous-emploi des groupes vulnérables à travers une approche holistique prenant en compte toutes les catégories sociales de jeunes et de femmes.

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION!**